

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

NUMERO 1-2023

Séance du 19 janvier 2023 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. COTTEY Romain, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOUX Céline, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Procuration(s) :

Mme BREVET Valérie donne pouvoir à Mme GINOUX Céline, Mme MICHEL Christiane donne pouvoir à M. KANDZIORA Frédéric

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie

Excusé(s) :

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie, Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice, Mme MICHEL Christiane

Secrétaire de séance : M. PAGNON Jérémie

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022 :

Monsieur Frédéric KANDZIORA précise que la réunion concernant l'assainissement (point assainissement des questions diverses) a été annulée car l'ordre du jour n'était pas assez conséquent.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération organisant l'extension de la télétransmission des actes en matière de commande publique

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la circulaire de la préfecture de l'Ain en date du 10 décembre 2021,

Considérant que la Commune de Peyzieux-sur-Saône souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour notamment la commande publique,

Considérant que la collectivité adhère au Contrat groupe proposé par le Centre de gestion de l'Ain, la société DOCAPOSTE a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;
- autorise Madame le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que Madame le Maire signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture.
- désigne le Maire et la secrétaire de mairie en qualité de responsables de la télétransmission.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération autorisant Madame le Maire à signer l'accord de partenariat pour le don du sang

Madame le Maire présente un accord de partenariat entre la commune de Peyzieux-sur-Saône, l'Etablissement Français du Sang (EFS), l'amicale pour le Don de Sang Bénévole de Val de Saône Chalonnaise (ADSB) et l'Union Départementale Fédérée des Associations pour le Don de Sang Bénévoles de l'Ain (UDFADSB01).

Cet accord a pour objet de décrire les engagements réciproques des parties signataires tout en respectant l'autonomie de chacune des parties.

Les engagements de cet accord pour la commune de Peyzieux-sur-Saône sont les suivants :

- mettre à disposition une salle pour le prélèvement de produits sanguins et la collation post don

- relayer toute information sur le don
- promouvoir le don et les collectes de sang
- faciliter l'organisation et la communication des collectes régulières et évènementielles,
- participer à chaque Assemblée Générale de l'ADSB

Les engagements de l'EFS-AURA :

- fournir à la mairie le planning prévisionnel des collectes
- fournir les supports de communication
- présenter la commune en tant que partenaire
- transmettre un bilan annuel des dons à l'amicale

Les engagements de l'ADSB :

- assurer les relations entre l'EFS-AURA et la commune pour la réservation des salles, établissement de l'état des lieux et la récupération des clés.
- assurer la promotion des produits sanguins
- participer à la vie associative dans la commune

Les engagements de l'UDFADSB01

- soutenir l'ADSB dans tous les domaines
- faire le lien entre l'EFS-AURA et l'ADSB

Madame le Maire précise que les modalités d'application des engagements dépendent des possibilités de la commune et notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'une salle pouvant accueillir du public.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet accord.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4- Questions diverses

• **Travaux :**

- Les poubelles du cimetière étaient pleines et ont été nettoyées
- Le broyage s'est bien passé : 30 sapins ont été déposés
- Le lavoir a été détérioré : tags sur tous les murs et poutres – frais importants de nettoyage à prévoir.
Madame le Maire a déposé plainte en gendarmerie.
- Préparation du local pour la cérémonie des vœux – Pose des panneaux « site sous vidéo protection).

• **Cimetière :** le cadenas du cimetière a disparu ; l'entreprise qui est intervenu suite au décès de Monsieur GUILLON fin décembre affirme que le cimetière était ouvert et qu'il n'y avait pas de cadenas. Il est rappelé que chaque entreprise doit déposer une demande de travaux, attendre l'autorisation et prévenir les services de la commune de leur date d'intervention. Une solution pérenne pour fermer le cimetière sera trouvée.

• **Fourrière commune :** Madame le maire fait part au conseil d'un courrier de Madame la Préfète rappelant les obligations des communes concernant les animaux errants et les risques encourus en cas d'incidents provoqués par un animal errant. Sans convention avec une fourrière, la commune doit expliquer le système mis en place pour la prise en charge de ces animaux. Un courrier sera envoyé à Madame la Préfète expliquant les raisons financières et pratiques qui ont amené le conseil municipal à ne pas renouveler la convention avec la SPA. Les animaux errants (un par an) sont capturés, placés dans le chenil de la commune, utilisation des réseaux sociaux (PetAlert, Facebook...) pour retrouver les propriétaires, lecture de la puce par une administrée possédant un lecteur. Depuis 2019, tous les animaux ont retrouvé leur propriétaire. La commune a un code d'accès au fichier ICAD et envisage l'acquisition d'un lecteur de puce.

• **Déclaration de travaux :**

- Information de la société SAFEGE pour les travaux d'extension pour raccordement des réseaux assainissement à partir du 23 janvier 2023.
- Information des sociétés SOCAFL et EIFFAGE pour le début des travaux d'aménagement du chemin de halage.

• **Préfecture :** Madame le maire présente au conseil municipal le plan de délestage électrique transmis par la préfecture au mois de décembre 2022. Certains conseillers font remarquer que certains points ne sont plus d'actualités.

• **SIEA** : Madame le maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu concernant le futur schéma directeur IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques) au SIEA. Cette réunion s'est déroulée à la communauté de communes Val de Saône Centre. Lors de cette réunion, il a été évoqué que les parkings de plus de 20 places devront être équipés avant 2025 d'un point de recharge.

Le SIEA envisage de réaliser un Schéma Directeur IRVE. Le SIEA proposerait de financer le coût d'investissement d'une première borne par commune. La commune doit transmettre au SIEA le nombre de parking de plus de 20 places et les besoins futurs de la commune. Madame le Maire propose de privilégier l'installation d'une borne semi-rapide sur la place de l'Eglise. Elle précise que les coûts de maintenance seraient pris en charge par le SIEA avec une participation de la commune estimée à 500 € par an et par borne.

Jérémie PAGNON pense que c'est une dépense de plus imposée à la commune.

• **SIVOS** : Un moment de convivialité a eu lieu avec les agents autour d'une galette. Le conseil d'école est reporté au 24 février 2023 et aura lieu à Peyzieux-sur-Saône.

• **Travaux assainissement** : les travaux d'assainissement sont planifiés entre février et mai 2023.

• **SMIDOM** : suite au comité syndical du 16 novembre 2022, les nouveaux tarifs des abonnements de collecte des ordures ménagères ont été fixés comme suit pour 2023 : 12.00 € par an pour les foyers déposant en PAVOM (points d'apport volontaires des ordures ménagères), 19.92 € par an pour les foyers collectés une semaine sur deux (C0.5) et 30.00 € par an pour les foyers collectés chaque semaine (C1). Monsieur Cottey rappelle que la commune doit passer en points d'apport volontaire au second semestre et que cela représentera pour les habitants une économie de 18 € par an.

• **Communautés de communes** : la communauté de communes a réalisé un cadastre solaire. Il s'agit d'une carte interactive en ligne permettant de visualiser le potentiel solaire des toitures de tous les bâtiments (taux ensoleillement, production estimée, temps de rentabilité, difficulté et coût de raccordement). Chaque habitant est invité à le consulter en se rendant sur le site internet de la communauté de communes sur le lien : cadastre solaire. Madame THIVOLLE présente les estimations qu'elle a réalisées pour les bâtiments de la commune.

Thomas VILLERMET pense que c'est une réflexion à mener.

Jérémie PAGNON demande où en est la réflexion pour le champ photovoltaïque à la place de la lagune. Madame THIVOLLE a déjà une étude et attend celle de la SEMLEA du SIEA.

• **Divers :**

- Les Amis du Vieux Thoissey organisent le printemps des Cimetières à Peyzieux-sur-Saône le 14 mai.
- Une administrée a réalisé une page de garde pour la gazette. Elle sera présentée lors de la prochaine commission Communication. Le nouveau blason pourrait être apposé sur cette page de garde.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de la dédicace du camion pizza. Les clés ont été restituées.
- Madame le maire lit un mail reçu d'un automobiliste qui s'est retrouvé face à un véhicule en fuite et poursuivi par la gendarmerie sur la RD 75d.
- Céline GINOUX s'est rendue à la cérémonie des vœux des pompiers. Elle informe que la Sainte Barbe est reportée au 15 avril 2023 et que la prochaine porte ouverte de la caserne est fixée au 30 septembre 2023.
- Jérémie PAGNON est toujours à la recherche d'un boulanger afin que l'on puisse installer la machine à pain. Plusieurs ont déjà décliné l'offre.

Le secrétaire de séance

Jérémie PAGNON



Le Maire

Marie Monique THIVOLLE